



Lettre qui me dechou de la cogérance de mon mari

Par **baqué**, le **10/03/2012 à 13:54**

Bonjour,

Mon mari prend un restaurant en cogérance à 50 %. Il me demande de signer une lettre qui me déchoit de mes droits de cogérante car sinon on sera à 25 % chacun et cogérant à 50%, il sera majoritaire.

Je voulais vous demander les bons et mauvais points de cette lettre. Dois-je la signer ou pas ? quels sont les risques encourus ?

Par **edith1034**, le **10/03/2012 à 17:49**

c'est la lettre pour savoir si vous voulez ou non avoir des droits dans la gestion de la sarl

pour tout savoir sur la sarl

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>

Par **baqué**, le **10/03/2012 à 18:27**

bonjour

Oui, c'est pour que je n'ai pas de parts et mon mot à dire pour la société. Est- ce que je perds mes droits en tant que femme du cogérant ? et quels sont ces droits ?

Merci.

Par **edith1034**, le **11/03/2012** à **09:47**

le droit d'avoir votre mot à dire c'est tout